



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement**

Distr.
GENERALE

DP/1993/35
15 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarantième session
1er-18 juin 1993, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

Projet de budget des services administratifs et des services
d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1994-1995

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
A. Vue d'ensemble	3 - 14	3
B. Propositions pour l'exercice biennal 1994-1995	15 - 40	9
C. Méthodologie et présentation	41 - 45	17
I. PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995		19
A. Récapitulation des prévisions budgétaires	46 - 65	19
B. Projet de décision concernant le projet de budget pour l'exercice biennal 1994-1995	66	25
II. BIENNAL BUDGET APPROVED APPROPRIATIONS BY ORGANIZATIONAL UNIT WITHIN PROGRAMMES		34
Annexe I. UNITED NATIONS POPULATION FUND		61

INTRODUCTION

1. Conformément à l'article 9.3 de l'article IX du règlement financier et des règles de gestion financière du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Directrice exécutive présente ci-après le projet de budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1994-1995. Le projet de budget a été soumis pour examen et observation au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). (Le rapport du CCQAB est publié sous la cote DP/1993/38.)

Résumé des propositions

2. Les principales propositions soumises dans le présent document par la Directrice exécutive pour 1994-1995 peuvent se résumer comme suit :

a) La création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan international pour un nouveau directeur de pays en Erythrée en 1995, représentant un montant total de 100 000 dollars (voir Programme IV, appui aux programmes hors siège);

b) Une augmentation des effectifs des bureaux extérieurs par la création en 1995 de 35 postes d'agent recruté localement, dont 12 postes d'administrateur de programmes recruté sur le plan national (3 en Afrique, 1 dans les Etats arabes et 8 dans la région de l'Asie et du Pacifique) et 23 postes d'agent des services généraux (17 en Afrique, 4 dans la région de l'Asie et du Pacifique et 2 dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes), ce qui représente un montant total de 300 000 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995;

c) Le redéploiement en 1995 de deux postes d'administrateur du siège aux bureaux extérieurs (l'un de la Division de l'Afrique au Kenya et l'autre de la Division de l'Asie et du Pacifique au Pakistan);

d) Le déclassement de trois postes du siège (1 poste de sous-secrétaire général (SSG) à D-2, 1 poste D-2 à D-1, et 1 poste D-1 à P-5) et le reclassement de 12 postes des bureaux extérieurs (6 postes de directeur de pays de P-5 à D-1 et 6 postes d'administrateur de programmes recruté sur le plan international de P-3 à P-4), ce qui représente un montant total de 200 000 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995;

e) L'ouverture d'un crédit de 4,3 millions de dollars pour couvrir les dépenses relatives aux activités touchant le Système intégré de gestion du FNUAP, à savoir 1,5 million de dollars au titre des postes déjà approuvés et 2,8 millions de dollars pour les autres dépenses afférentes au Système intégré de gestion, soit une augmentation de 900 000 dollars par rapport au montant des crédits inscrits au budget de l'exercice biennal 1992-1993 (voir par. 25 à 32);

f) L'ouverture d'un crédit de 1,5 million de dollars pour couvrir les dépenses de formation et de perfectionnement du personnel, dont 400 000 dollars pour le siège et 1,1 million de dollars pour les bureaux extérieurs, soit une augmentation de 200 000 dollars par rapport au montant des crédits inscrits au budget de l'exercice biennal 1992-1993 (voir par. 33 à 37);

g) L'ouverture d'un crédit de 1,9 million de dollars pour couvrir les dépenses relatives aux publications, soit une augmentation de 100 000 dollars par rapport au montant des crédits inscrits au budget de l'exercice biennal 1992-1993 (voir par. 38 à 40).

A. Vue d'ensemble

3. La communauté internationale des donateurs et les gouvernements bénéficiaires considèrent le FNUAP comme la source la plus importante d'aide multilatérale aux pays en développement en matière de population. Celui-ci est également le principal dépositaire de connaissances et de données d'expérience propres à aider les gouvernements à formuler leurs politiques et leurs programmes en matière de population et à coordonner l'aide extérieure provenant de toutes les sources de financement à l'appui de ces programmes. Pour continuer à remplir ce rôle complexe, le FNUAP est de plus en plus un organisme de terrain et il a renforcé la capacité de son réseau de bureaux extérieurs en vue de répondre aux demandes des gouvernements bénéficiaires. Il a également amélioré ses méthodes de programmation ainsi que la qualité, l'efficacité et la portée de ses programmes. Pour ce faire, il a, d'une part, renforcé ses capacités techniques au siège, et, d'autre part, décentralisé la responsabilité des programmes au niveau des représentants du FNUAP sur le terrain et des directeurs de pays. Cela lui a permis de répondre avec plus de souplesse et d'efficacité aux besoins des gouvernements.

4. Le directeur de pays du FNUAP, appuyé par le personnel local, joue un rôle central dans la gestion et la coordination d'une vaste gamme d'activités d'aide en matière de population. Le FNUAP continuera donc de mettre l'accent sur la décentralisation pendant l'exercice biennal 1994-1995, en tenant compte de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale (Examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies). Le réseau de bureaux extérieurs assume de plus en plus la responsabilité de l'harmonisation du cycle de programmes du FNUAP avec ceux d'autres organismes d'aide extérieure, y compris les programmes financés par les membres du Comité consultatif mixte des politiques. Les directeurs de pays organisent également la prestation de services d'appui technique de haute qualité en collaboration avec les organismes des Nations Unies représentés dans le pays. Les bureaux extérieurs ajustent donc les apports spécifiquement "population" de façon à ce qu'ils complètent les plans et stratégies nationaux, et ils coordonnent l'assistance technique nécessaire pour la mise en oeuvre de l'approche multidisciplinaire du programme du FNUAP. Les directeurs de pays soutiennent également les actions de formation de fonctionnaires gouvernementaux et de personnel national de contrepartie visant à accroître leurs compétences et à élargir leurs capacités à exécuter et mettre en oeuvre leurs programmes en matière de population. En outre, ils coordonnent les activités de sensibilisation du public et mobilisent des ressources pour augmenter les ressources ordinaires du Fonds et attirer des ressources additionnelles pour des activités spécifiques financées par le biais d'arrangements multilatéraux. Le projet de budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1994-1995 est donc orienté vers la poursuite du renforcement de la capacité des bureaux extérieurs du FNUAP à fournir l'assistance technique et financière nécessaire pour appuyer les programmes des pays bénéficiaires en matière de population. La Directrice exécutive propose de créer un nouveau poste de directeur de pays en Erythrée, d'ajouter 35 nouveaux

postes d'agent local, dont un grand nombre en Afrique, et de redéployer deux postes d'administrateur du siège dans les bureaux extérieurs en 1995. Elle propose en outre le déclassement de trois postes au siège et le reclassement de 12 postes dans les bureaux extérieurs, comme expliqué aux paragraphes 17 et 23 ci-après.

5. En renforçant ses bureaux extérieurs, le FNUAP continue de faire en sorte que les contrôles financiers voulus soient en place et que son réseau de bureaux extérieurs dispose des capacités techniques et administratives nécessitées par la décentralisation des responsabilités en matière de programmes. Pour renforcer les systèmes de contrôle financier, compte tenu de la nécessité d'améliorer le rapport coût-efficacité, le FNUAP propose d'avoir recours en 1994-1995 aux services des fonctionnaires des finances itinérants du PNUD et, à l'instar du PNUD, de chercher à simplifier les méthodes de travail et à améliorer le suivi financier et la vérification interne des transactions financières au niveau des bureaux extérieurs grâce à la création de centres de services régionaux. En 1994-1995, le FNUAP se propose d'utiliser, contre rémunération, les services qui seront fournis par le premier de ces centres, le Centre de services régional pilote de Kuala Lumpur (Malaisie) mis en place pour la région de l'Asie et du Pacifique.

6. Le projet de budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1994-1995 prévoit le développement de la bureautique et des systèmes intégrés de gestion, conformément à la stratégie approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 89/49 et réaffirmée dans la décision 90/36. Les activités prévues prendront le relais de ce qui a déjà été fait en matière d'équipement bureautique, notamment dans des domaines comme l'installation de matériel et de logiciel et la mise en place de bases de données conçues pour renforcer la capacité d'élaboration de programmes du Fonds. Celui-ci a l'intention d'équiper ses bureaux extérieurs d'un matériel informatique qui permette à son personnel en poste dans ces bureaux de se servir de divers types de logiciel. Il va également mettre en place un système de gestion financière pleinement intégré qui combinera des systèmes de gestion des recettes, de gestion des ressources pour les programmes et d'information budgétaire. Ce système intégré aboutira à une meilleure maîtrise des ressources et à un contrôle plus efficace des budgets des programmes. Le programme de formation et de perfectionnement du personnel proposé pour 1994-1995 est axé essentiellement sur les activités de terrain. Il cherche à développer les capacités du personnel en matière de gestion et d'administration et sur le plan technique, ce qui, à son tour, permettra d'améliorer la qualité générale de l'assistance fournie par le réseau de bureaux extérieurs du FNUAP. En outre, comme le Conseil d'administration l'a accepté au paragraphe 12 de sa décision 91/36, les publications destinées à appuyer le programme du FNUAP en faisant connaître et comprendre les activités bénéficiant de l'appui du Fonds sont également inscrites dans le projet de budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes.

7. Le projet de budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour 1994-1995 tient également compte de la décision 92/33 du Conseil d'administration et, en particulier, de la nécessité de maîtriser les dépenses d'administration et de maintenir le bon équilibre entre les dépenses d'administration et les dépenses afférentes aux programmes. Il est fondé sur des estimations fiables des recettes des ressources ordinaires et sur les

contributions attendues pour les projets financés dans le cadre d'arrangements multibilatéraux.

Aspects significatifs du budget

8. Le tableau 1 indique les ressources projetées et l'utilisation prévue des ressources pour 1994-1995 et les montants révisés pour 1992-1993. Le budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour 1994-1995 est estimé à un montant brut de 120,1 millions de dollars et un montant net de 113,1 millions de dollars, compte tenu de crédits d'un montant de 7 millions de dollars qui reviendront au FNUAP et seront versés au budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes. Ce montant de 7 millions de dollars provient de deux sources :

a) Environ 6,5 millions de dollars correspondant à 5 % des dépenses d'appui imputés par le FNUAP sur les budgets des projets exécutés par des gouvernements, pour lesquels il fournit un appui et aux droits imputés sur les budgets des projets en rémunération de l'assistance fournie par le Groupe des achats du siège du FNUAP pour l'achat de matériel et de fournitures; et

b) Un montant de 500 000 dollars de recettes extrabudgétaires provenant du remboursement par des fonds d'affectation spéciale de dépenses d'appui engagées pour l'exécution de projets administrés par le FNUAP.

9. Le projet de budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes est fondé sur le total des ressources ordinaires projetées et des ressources multibilatérales qu'on prévoit d'obtenir par le biais de fonds d'affectation spéciale pour 1994-1995. Les ressources ordinaires sont estimées à 576 millions de dollars (281 millions de dollars en 1994 et 295 millions de dollars en 1995), soit une augmentation annuelle moyenne d'environ 10,1 % par rapport au montant estimatif des ressources ordinaires pour 1992-1993 qui s'élève à 475 millions de dollars (237 millions en 1992 et 238 millions en 1993). Les prévisions de ressources pour l'exercice biennal 1994-1995 se montent au total à 606 millions de dollars, dont 30 millions de dollars correspondant à des fonds multibilatéraux obtenus par le biais de fonds d'affectation spéciale. Pour l'exercice biennal 1992-1993, le montant total des ressources s'élevait à 504,3 millions de dollars, dont 29,3 millions de fonds multibilatéraux.

Tableau 1

Utilisation des ressources ordinaires du FNUAP et des ressources
provenant de fonds d'affectation spécialeRessources projetées et utilisation prévue des ressources pour
1994-1995 par rapport à 1992-1993

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Montants révisés pour 1992-1993			1994-1995		
	Ressources ordinaires du FNUAP	Fonds d'affectation spéciale	Montant total	Ressources ordinaires du FNUAP	Fonds d'affectation spéciale	Montant total
A. Ressources totales projetées						
Recettes (ressources ordinaires)	475,0			576,0		
A déduire : Déficit accumulé des ressources ordinaires au 31 décembre 1991 ^a	(5,5)			-		
A déduire : Virement à la réserve opérationnelle ^b	(3,0)			(11,0)		
A déduire : Virement au fonds renouvelable pour les locaux à usage d'habitation dans les bureaux extérieurs	(5,0)		461,5	-		565,0
Recettes provenant de fonds d'affectation spéciale		29,3			30,0	
Report de fonds d'affectation spéciale au titre d'années antérieures ^a		6,7	36,0		5,0	35,0
Total des ressources ordinaires du FNUAP et des ressources provenant de fonds d'affectation spéciale ^c			497,5			600,0
B. Utilisation prévue des ressources						
Programmes (y compris les projets de pays et multinationaux, le coût des services d'appui technique et des services d'appui administratif et opérationnel) ^d	357,4		357,4	451,9		451,9
Budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes du siège	62,4			66,6		
Budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes dans les bureaux extérieurs	48,2			53,5		
Total du budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes (montant brut)	110,6			120,1		
A déduire : Crédits inscrits à ce budget ^d	(6,5)			(7,0)		
Total du budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes (montant net)	104,1		104,1	113,1		113,1
Total partiel - ressources ordinaires			461,5			565,0

	Montants révisés pour 1992-1993			1994-1995		
	Ressources ordinaires du FNUAP	Fonds d'affectation spéciale	Montant total	Ressources ordinaires du FNUAP	Fonds d'affectation spéciale	Montant total
Projets financés au moyen de fonds d'affectation spéciale ^f		35,5			34,5	
Dépenses d'appui acquittées au FNUAP par les fonds d'affectation spéciale ^g		0,5	36,0		0,5	35,0
Total			497,5			600,0

^a Au 31 décembre 1991, le déficit accumulé s'élevait à 5,5 millions de dollars; aucun report sur l'exercice biennal 1994-1995 de ressources ordinaires de l'exercice biennal 1992-1993 n'est projeté; les reports au titre des fonds d'affectation spéciale de l'exercice biennal 1990-1991 sur l'exercice biennal 1992-1993 se sont montés à 6,7 millions de dollars; ceux de l'exercice biennal 1992-1993 sur l'exercice biennal 1994-1995 sont estimés à 5 millions de dollars.

^b Au 31 décembre 1991, la réserve opérationnelle se montait à 45 millions de dollars. Au paragraphe 19 de sa décision 91/36, le Conseil d'administration a décidé que la réserve opérationnelle devrait être fixée à 20 % du total des recettes au titre des ressources générales pour chaque année du plan de travail du FNUAP, et de réexaminer tous les deux ans le montant de la réserve opérationnelle. Les sommes supplémentaires versées à la réserve opérationnelle en 1992-1993 se sont montées à 3 millions de dollars, et une augmentation de 11 millions de dollars est projetée pour 1994-1995. Toutes les sommes supplémentaires versées à la réserve opérationnelle proviennent des ressources ordinaires.

^c Montant total estimatif révisé des ressources provenant des ressources ordinaires et des fonds d'affectation spéciale en 1992-1993 destiné à couvrir les dépenses et montants estimatifs pour 1994-1995. Les prévisions précédemment établies pour 1992-1993 étaient de 572 millions de dollars (550 millions provenant des ressources ordinaires et 22 millions de fonds d'affectation spéciale) ainsi qu'indiqué dans les documents DP/1991/41 (tableau 1) et DP/1991/36/Corr.4 (tableau 1).

^d Conformément aux nouveaux arrangements concernant le remboursement des dépenses d'appui, à partir de 1992, toutes les dépenses correspondant aux services d'appui technique et aux services d'appui administratif et opérationnel sont incluses dans les dépenses des programmes des exercices biennaux 1992-1993 et 1994-1995.

^e Les crédits inscrits au budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes proviennent du remboursement des dépenses d'appui imputées par le FNUAP sur le budget des projets exécutés par les gouvernements, des sommes facturées par le FNUAP pour l'assistance fournie aux gouvernements dans le domaine des achats, et des dépenses d'appui acquittées par les fonds d'affectation spéciale. Le montant estimatif de ces crédits est de 6,5 millions de dollars pour 1992-1993 et de 7 millions de dollars pour 1994-1995 (voir également les notes ^f et ^g ci-après).

^f Montant total disponible pour les dépenses relatives aux fonds d'affectation spéciale, non comprises les dépenses d'appui acquittées au FNUAP par des fonds d'affectation spéciale, mais y compris le montant estimatif (5 millions de dollars) des reports sur l'exercice biennal 1994-1995.

^g Les dépenses d'appui acquittées au FNUAP par les fonds d'affectation spéciale au titre de l'appui administratif fourni aux projets exécutés par le FNUAP, dont le montant est crédité au budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes, sont estimées à 0,5 million de dollars pour 1992-1993 et 1994-1995.

10. Le rapport du budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour 1994-1995 d'un montant brut de 120,1 millions de dollars et d'un montant net de 113,1 millions de dollars aux ressources totales du FNUAP d'un montant de 606 millions de dollars (576 millions de nouvelles ressources ordinaires et 30 millions de fonds multibilatéraux) en 1994-1995 est de 19,8 % pour le montant brut et de 18,7 % pour le montant net, soit une amélioration par comparaison avec le rapport du budget approuvé de 1992-1993 pour les services administratifs et les services d'appui aux programmes au total des ressources qui est de 21,9 % pour le montant brut et de 20,6 % pour le montant net. Les chiffres correspondants sont 110,6 millions de dollars pour le montant brut, 104,1 millions de dollars pour le montant net et 504,3 millions de dollars pour le total des ressources du FNUAP (475 millions de nouvelles ressources ordinaires et 29,3 millions de fonds multibilatéraux) en 1992-1993.

11. Les recettes au titre des ressources ordinaires du FNUAP se sont élevées en 1992 à environ 237 millions de dollars (chiffre provisoire), soit une augmentation de 13 millions de dollars ou 5,8 % par rapport aux recettes de 1991 d'un montant de 224 millions de dollars. Ce chiffre englobe les contributions des gouvernements, le revenu des placements, les gains au change, les dons privés et divers autres ajustements. Il n'englobe toutefois pas les contributions reçues de donateurs pour des projets déterminés et des activités financées par le biais des fonds d'affectation spéciale. Les recettes au titre des ressources ordinaires pour 1993 sont évaluées à environ 238 millions de dollars, ce qui porterait à 475 millions de dollars les recettes au titre des ressources ordinaires du Fonds pour l'exercice biennal 1992-1993. Ce montant englobe une contribution inattendue des Etats-Unis d'un montant de 20 millions de dollars. Le FNUAP porte sa réserve opérationnelle de 45 millions de dollars en 1990-1991 à 48 millions de dollars en 1992-1993 de façon à maintenir le niveau de la réserve à 20 % des recettes, comme le Conseil d'administration l'a décidé au paragraphe 19 de sa décision 91/36. De plus, comme le Conseil d'administration l'a approuvé au paragraphe 17 de sa décision 91/36, le FNUAP vire 5 millions de dollars en 1992-1993 à la réserve pour la construction de logements sur le terrain afin de financer la part des dépenses de construction de locaux communs dans les bureaux extérieurs à prendre en charge par le FNUAP. Ainsi, après avoir également soustrait un montant de 5,5 millions de dollars destiné à couvrir un déficit de l'exercice biennal 1990-1991, les ressources ordinaires pouvant être dépensées pendant l'exercice biennal 1992-1993 s'élèvent approximativement à 461,5 millions de dollars. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale pour les projets financés dans le cadre d'arrangements multibilatéraux se sont élevées au total à environ 12,3 millions de dollars en 1992. Les contributions attendues pour de tels projets en 1993 sont estimées à 17 millions de dollars. Compte tenu des reports d'allocations inutilisées d'années précédentes (6,7 millions de dollars), le total des ressources provenant de fonds d'affectation spéciale pour des projets multibilatéraux s'élève à 36 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993. Comme l'indique le tableau 1 (page 6), la somme des ressources ordinaires et des fonds multibilatéraux pouvant être dépensée s'élève à 497,5 millions de dollars (461,5 millions de ressources ordinaires et 36 millions de fonds multibilatéraux).

12. Comme prévu dans le plan de travail du FNUAP pour 1994-1997 (DP/1993/30), le FNUAP propose de porter sa réserve opérationnelle de 48 millions de dollars en 1992-1993 à 59 millions de dollars en 1994-1995. L'augmentation (11 millions

de dollars) serait financée par des recettes au titre des ressources ordinaires. Aucun report de l'exercice biennal 1992-1993 à l'exercice biennal 1994-1995 n'est prévu, puisqu'on compte que toutes les ressources disponibles pour 1992-1993 seront pleinement utilisées. Après le virement de 11 millions de dollars à la réserve opérationnelle, le montant des recettes au titre des ressources ordinaires qui pourrait être dépensé en 1994-1995 s'élève à 565 millions de dollars. Le total des ressources attendues pour les projets financés par le biais de fonds d'affectation spéciale dans le cadre d'arrangements multilatéraux est estimé à 35 millions de dollars pour 1994-1995, dont 5 millions de dollars correspondant à des reports à l'exercice biennal 1994-1995 d'allocations provenant de fonds d'affectation spéciale inutilisées en 1992-1993. Le total des ressources ordinaires et des fonds multilatéraux pouvant être dépensés se monte donc à 600 millions de dollars (565 millions de ressources ordinaires et 35 millions de fonds multilatéraux).

13. Conformément aux nouveaux arrangements récemment approuvés en ce qui concerne les dépenses d'appui des agents d'exécution (décision 91/37), le FNUAP rembourse aux agents d'exécution le coût des services d'appui technique et des services d'appui administratif et opérationnel conformément aux dispositions budgétaires pour les dépenses afférentes aux programmes, comme indiqué dans le tableau 1 (page 6). Les coûts des services d'appui technique et des services d'appui administratif et opérationnel englobent également les frais généraux payés aux organisations non gouvernementales (NGO) et les frais généraux imputés par le FNUAP sur les budgets des projets exécutés par les gouvernements (au taux de 5 % du total des dépenses).

14. L'augmentation du budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes de 1994-1995 par rapport à celui de 1992-1993 est de 9,5 millions de dollars, soit 8,6 %, pour ce qui est du montant brut et de 9 millions de dollars, soit 8,6 %, pour ce qui est du montant net. Cette augmentation se décompose comme suit : a) une diminution en volume d'environ 200 000 dollars par rapport au budget de 1992-1993 (montant brut); et b) une augmentation des coûts de 9,7 millions de dollars, soit 8,9 %, par rapport au budget de 1992-1993 (montant brut). Conformément à la nouvelle orientation du Fonds qui met l'accent sur les bureaux extérieurs, le projet de budget prévoit une augmentation de 11 % pour le réseau de bureaux extérieurs (programme IV), tandis que l'augmentation prévue pour le siège et le bureau de Genève n'est que de 6,8 % (programmes I, II et III). Les détails sont indiqués dans la partie I du présent document.

B. Propositions pour l'exercice biennal 1994-1995

15. Les effectifs demandés pour l'exercice 1994-1995 doivent permettre de répondre aux besoins du FNUAP en matière de programmes et d'administration au cours de l'exercice à venir et au-delà.

Postes permanents en 1992-1993

16. Au cours de l'exercice 1992-1993, le FNUAP comptait au total 801 postes permanents, y compris ceux approuvés par le Conseil d'administration à sa trente-huitième session (décision 91/36, par. 9 et 10). Il s'agit de 179 postes d'administrateur recruté sur le plan international (109 pour les services du siège et de Genève et 70 pour les bureaux extérieurs), 112 postes

d'administrateur de programme recruté sur le plan national pour les bureaux extérieurs et 510 postes d'agent des services généraux (137 au siège et 373 dans les bureaux extérieurs).

Postes permanents en 1992-1993

Lieu d'affectation	Classes									Total partiel	SG	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	AN			
Siège (y compris Genève)	1	2	8	10	36	26	25	1	-	109	137	246
Bureaux extérieurs	-	-	-	6	53	-	11	-	112	182	373	555
Total	1	2	8	16	89	26	36	1	112	291	510	801

SGA Secrétaire général adjoint
 SSG Sous-Secrétaire général
 AN Administrateur recruté sur le plan national
 SG Agent des services généraux

Reclassement des postes du siège pour l'exercice biennal 1994-1995

17. Dans le cadre des efforts déployés par le Secrétaire général pour restructurer le système des Nations Unies, les postes suivants ont été rétrogradés : celui de directeur exécutif japon (Direction exécutive et administration) de Sous-Secrétaire général (SSG) à la classe D-2; celui de directeur de la Division des Etats arabes et de l'Europe de D-2 à D-1; et celui de chef du Groupe de la mobilisation des ressources de D-1 à P-5.

Création de postes dans les bureaux extérieurs pour l'exercice biennal 1994-1995

18. La Directrice exécutive propose de renforcer encore le réseau de bureaux extérieurs du Fonds. Cette opération est nécessaire pour permettre au FNUAP de répondre rapidement et efficacement aux besoins en matière de programme des pays en développement et pour rendre plus efficace la façon dont il assure ses services. L'objectif global est donc de continuer à accorder une assistance de la qualité la plus élevée aux programmes au niveau des pays.

19. Le FNUAP se propose d'établir un bureau en Erythrée en 1995 pour appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général afin d'établir une présence unifiée des Nations Unies dans la région. Le FNUAP suivrait ainsi d'autres institutions et programmes des Nations Unies qui établissent une représentation en Erythrée. Le personnel de ce bureau serait composé d'un directeur de pays à la classe P-5 et de 4 fonctionnaires recrutés sur le plan national : un administrateur de programme recruté sur le plan national, un assistant (Programme/finances) un secrétaire et un chauffeur. Du fait de sa situation socio-économique et démographique, l'Erythrée remplit les conditions pour bénéficier à titre prioritaire de l'assistance du FNUAP. On y trouve le type de besoin urgent en matière de population qui exige l'assistance immédiate et focalisée que seul un bureau pleinement fonctionnel peut fournir. Il s'agit notamment de la nécessité de mener une opération d'évaluation des besoins, d'exécuter le premier recensement et de formuler et d'appliquer des programmes touchant la santé maternelle et infantile et la planification de la famille. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale,

le FNUAP étendrait son programme de pays pour couvrir la période 1995-1999 afin d'harmoniser son cycle de programmation avec ceux des autres membres du Groupe consultatif mixte des politiques.

20. La Directrice exécutive propose également de transférer trois postes de directeur de pays (un d'Afghanistan en République islamique d'Iran, un du Myanmar en Papouasie-Nouvelle-Guinée et un du Costa Rica au Nicaragua), ainsi que deux postes d'administrateur de programme recruté sur le plan international (un du Costa Rica au Nicaragua et l'autre de Fidji en Chine).

21. La Directrice exécutive demande en outre au Conseil d'approuver la création de 35 nouveaux postes dans les bureaux extérieurs à pourvoir localement (dont 4 en Erythrée), à savoir : 12 postes d'administrateur de programme recruté sur le plan national (3 en Afrique, 1 dans les Etats arabes et 8 dans la région Asie et Pacifique), et 23 postes d'agent des services généraux (17 en Afrique, 4 dans la région Asie et Pacifique et 2 dans la région Amérique latine et Caraïbes).

Transfert de postes du siège aux bureaux extérieurs

22. Conformément aux objectifs du Fonds de renforcer les postes permanents actuels dans les bureaux extérieurs et pour continuer à décentraliser les responsabilités, la Directrice exécutive propose de transférer en 1995 deux postes d'administrateur de programme du siège aux bureaux extérieurs (un de la Division de l'Afrique au Kenya et l'autre de la Division de l'Asie et du Pacifique au Pakistan).

Reclassement des postes des bureaux extérieurs pour l'exercice biennal 1994-1995

23. Le FNUAP continue de s'efforcer d'affiner son processus de programmation de façon à améliorer ses programmes quant au fond, à la qualité et à l'efficacité. Il a adopté une planification stratégique comme cadre de formulation de programmes et de projets et s'est efforcé d'établir des conditions permettant d'accorder le temps et l'attention voulus aux activités de contrôle. Les bureaux extérieurs du FNUAP aident les gouvernements, sur demande, à étoffer leur capacité nationale de fixer les priorités et de formuler et d'appliquer des programmes et des projets. En conséquence, les directeurs de pays du FNUAP, appuyés par le personnel des bureaux extérieurs, sont davantage responsables de l'harmonisation du cycle de programmation du FNUAP avec ceux d'autres institutions d'assistance extérieure, y compris les programmes financés par les membres du Groupe consultatif mixte des politiques. Ainsi, les bureaux extérieurs adaptent les apports précis en matière de population aux plans et aux stratégies nationaux et coordonnent les compétences techniques et générales requises pour appliquer l'approche multidisciplinaire du programme du FNUAP. Les directeurs de pays aident également les gouvernements bénéficiaires à former leurs fonctionnaires et autres nationaux de façon à renforcer leurs compétences et leur capacité d'exécuter et d'appliquer leurs programmes en matière de population. Il apparaît donc à l'évidence que le niveau des postes dans les bureaux extérieurs et la qualité du personnel assigné à ces postes sont des éléments cruciaux si l'on veut continuer avec succès d'appliquer le programme du FNUAP et de coordonner effectivement les initiatives du système des Nations Unies dans les activités opérationnelles en faveur du développement menées sur le terrain. Un examen approfondi des postes locaux du FNUAP par rapport à l'ampleur du programme et à la complexité des responsabilités indique qu'un

certain nombre de postes de directeur de pays et d'administrateur recruté au plan international doivent être reclassés de façon à traduire l'évolution en dimensions et en complexité du programme dans un certain nombre de pays bénéficiant de l'assistance du FNUAP. La Directrice exécutive propose donc de reclasser six postes de directeur de pays de la classe P-5 à la classe D-1 et six postes d'administrateur de programme recrutés sur le plan international de P-3 à P-4. Il s'agit notamment des postes de directeur de pays en Egypte, au Mexique, au Nigéria, en Ouganda, au Pakistan et en République-Unie de Tanzanie, et des postes d'administrateur recruté sur le plan international en Chine, en Ethiopie, en Inde, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie et au Viet Nam. Le classement des fonctionnaires recrutés sur le plan international affectés aux bureaux extérieurs serait donc modifié comme suit :

	D-1	P-5	P-4	P-3	Total
Avant	6	53	-	11	70
Après	12	47	6	5	70
Changement	+6	-6	+6	-6	-

Résumé des postes proposés en 1994-1995

24. On trouvera au tableau ci-après le résumé des propositions susmentionnées concernant les postes au siège et dans les bureaux extérieurs :

Postes proposés en 1994-1995

Lieu d'affectation	Classes										Total partiel	SG	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	AN				
Siège (y compris Genève)	1	1	8	10	37	26	23	1	-	107	137	244	
Bureaux extérieurs	-	-	-	12	48	6	7	-	124	197	396	593	
Total	1	1	8	22	85	32	30	1	124	304	533	837	

Note :

SGA : Secrétaire général adjoint

SSG : Sous-Secrétaire général

AN : Administrateur recruté sur le plan national

SG : Agent des service généraux

Stratégie en matière de bureautique et mise au point d'un système intégré de gestion

25. En 1994-1995, le FNUAP oeuvrera à partir des progrès réalisés dans la stratégie du Fonds en matière de bureautique, en particulier ceux dont le Conseil a pris acte avec satisfaction au paragraphe 4 de sa décision 90/36. Il s'agit notamment de l'installation de matériel informatique et de logiciel dans les bureaux extérieurs et au siège et de l'élaboration de bases de données pour les systèmes intégrés de gestion destinés spécifiquement à renforcer les capacités de programmation du Fonds. Plus précisément, les objectifs de la stratégie au cours de l'exercice biennal 1994-1995 sont les suivants :

a) parvenir à un taux d'équipement en ordinateurs individuels de 100 % (1/1) de tous les bureaux extérieurs du FNUAP; b) mettre en place, au siège et dans les bureaux extérieurs, un système pleinement intégré de gestion qui permettra aux fonctionnaires du siège et dans les bureaux extérieurs d'avoir accès aux mêmes bases de données; c) établir des liens de communication électroniques entre le siège et la plupart des bureaux extérieurs; d) mettre en place au siège et dans les bureaux extérieurs un environnement informatique adéquat qui permettra au personnel de procéder à diverses applications logicielles; et e) former les fonctionnaires à l'utilisation des systèmes.

26. Comme on le montre au tableau 6, la Directrice exécutive demande, au titre du système de bureautique et de gestion, environ 2,8 millions de dollars (non compris une somme de 1,5 million de dollars en dépenses de personnel pour les effectifs déjà approuvés) pour l'exercice biennal 1994-1995. Le FNUAP entend consacrer 2,4 millions de dollars à la bureautique et 0,4 million de dollars à la mise au point d'un système intégré qui permettra à ses fonctionnaires un accès immédiat aux informations financières et budgétaires. Le système intégré sera composé de trois grands éléments, chacun d'entre eux étant pleinement intégré aux autres et pouvant être interrogé simultanément pour de multiples fonctions. Les trois éléments sont : le système de gestion des revenus, le système de gestion des ressources du programme et le système d'information budgétaire. Il convient de noter que les deux derniers systèmes sont déjà connectés et seront bientôt opérationnels au siège et dans tous les bureaux extérieurs.

27. Il y a quatre ans, dans le document DP/1989/42, la Directrice exécutive avait défini les raisons pour lesquelles il fallait que le FNUAP élabore une stratégie concernant la bureautique et mette au point un système de gestion efficace. Le FNUAP a noté que, du fait de l'augmentation des ressources et de l'extension du programme du FNUAP comparée à l'importance de son personnel, il était devenu nécessaire de rendre les ressources humaines du Fonds plus efficaces en introduisant de nouvelles technologies. A mesure que les ressources et le programme se sont étoffés, les demandes d'information de très haute qualité ont augmenté en conséquence, de même que le personnel à tous les niveaux a de plus en plus besoin d'avoir accès à des données courantes et fiables. Ce besoin a été intensifié par le fait qu'on est passé d'une approche axée sur les projets à une approche axée sur le programme mettant l'accent sur une étude globale du programme et l'élaboration de stratégies d'ensemble, et par l'importance croissante que le Fonds accorde à la décentralisation et au contrôle et à l'évaluation des programmes.

28. C'est précisément dans ces domaines que la stratégie en matière de bureautique a le plus influé sur les travaux du FNUAP. En effet, le travail des fonctionnaires du Fonds a crû considérablement tant en quantité qu'en qualité. C'est là une des principales conclusions d'une étude approfondie de la stratégie que le Fonds a lancée en matière de bureautique comme suite au paragraphe 11 de la décision 91/36 du Conseil d'administration, où le FNUAP était prié "de faire rapport au Conseil d'administration à sa quarantième session sur les économies réalisées en matière de dépenses d'administration grâce au développement des systèmes intégrés de gestion, notamment en ce qui concerne la réduction des effectifs d'agents des services généraux".

29. L'un des objectifs primordiaux de l'étude était de déterminer si la productivité et l'efficacité dues à la bureautique avaient permis au Fonds de réduire le personnel des services généraux, et dans quelle mesure. Lorsque l'on a étudié la question, on a choisi trois indicateurs quantitatifs pour aider à mesurer le volume de travail des fonctionnaires : le nombre moyen de budgets de projet traité par fonctionnaire, le rapport entre les dépenses totales (y compris le fonds d'affectation multibilatéral et les dépenses au titre des achats) et les effectifs, et le nombre total de pays bénéficiant de l'assistance du FNUAP. Comme noté plus haut, l'une des principales raisons d'élaborer un bon système intégré de gestion était d'optimiser la capacité du personnel de faire face aux demandes croissantes de données exactes et de haute qualité que créait l'augmentation des ressources et de l'ampleur du programme du FNUAP. Lorsque l'on compare le nombre de postes d'agent des services généraux au nombre de budgets de projet traités et au volume total des dépenses, les effets positifs du système intégré de gestion apparaissent clairement. Comme indiqué ci-après dans le tableau d'indicateurs du volume de travail du personnel entre 1987 et 1992, le rapport entre les budgets de projet et les effectifs est passé de 26 à 34, soit une augmentation de 31 %, et le rapport entre les dépenses totales et les effectifs est passé de 1,1 million de dollars à 1,8 million de dollars, soit une augmentation de près de 64 %.

Indicateurs du volume de travail du personnel				
	1987	1989	1991	1992
Nombre total de postes d'agents des services généraux	126	126	132	132
Nombre total de budgets de projet	3 266	3 538	3 910	4 515
Rapport budgets de projet/effectifs	26:1	28:1	30:1	34:1
Dépenses totales (en millions de dollars)	144,0	209,8	240,6	233,3 [*]
Rapport dépenses/effectifs (en millions de dollars)	1,1:1	1,7:1	1,8:1	1,8:1

^{*} Chiffre provisoire.

30. L'étude a permis de découvrir en outre que, si le FNUAP n'avait pas élargi la capacité de sa bureautique et donc si on avait maintenu le ratio de 1987, il aurait fallu qu'il étoffe ses effectifs des services généraux pour accomplir le travail.

31. Grâce en partie à l'élaboration et à l'application d'une stratégie efficace concernant le système intégré de gestion, le FNUAP a réussi à augmenter sa capacité d'assistance en matière de population. Mais, pour ce qui est du niveau des effectifs, le nombre de fonctionnaires est resté largement le même au cours des cinq dernières années. Pour cela, le FNUAP a dû améliorer considérablement son efficacité administrative et sa capacité de contrôler et d'évaluer les activités en matière de population qu'il appuie. En ce qui concerne les communications, bien que le volume de celles-ci ait augmenté considérablement entre 1987 et 1992, les coûts n'ont augmenté que très peu par comparaison.

32. Autre conclusion importante de l'étude : les tâches actuellement menées par les agents des services généraux tendent à porter davantage sur le fond et à être moins mécaniques qu'avant l'adoption et l'application de la stratégie. L'occasion qui s'est ainsi offerte d'entreprendre des tâches plus intéressantes et plus ardues a eu pour effet de rendre le personnel plus efficace et plus productif.

Formation et perfectionnement du personnel

33. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour mieux s'acquitter de son mandat, le FNUAP a continué d'insister en 1992-1993 sur la formation et le perfectionnement du personnel. Ces activités ont influé directement sur la décentralisation des pouvoirs aux bureaux extérieurs et sur une meilleure exécution des programmes au niveau national.

34. La Directrice exécutive demande, au titre des activités de formation et de perfectionnement en 1994-1995, un montant de 1,5 million de dollars (à l'exclusion des dépenses de personnel), soit une augmentation de 15,4 % par rapport aux crédits approuvés pour 1992-1993. Ce montant se répartit comme suit : 1,1 million de dollars pour les bureaux extérieurs et 0,4 million de dollars pour les services du siège. Dans les bureaux extérieurs, le programme vise à perfectionner les compétences du personnel en matière de coordination des activités dans le domaine de la population, ce qui permettra de rehausser la qualité des services d'appui fournis par le FNUAP aux gouvernements, et donc la gestion des programmes.

35. Le programme de travail proposé pour la formation et le perfectionnement du personnel en 1994-1995 sera surtout axé sur le développement des compétences en matière de gestion (par exemple supervision, représentation, direction des travaux, formation d'équipes et compétences en matière de plaidoyer; planification financière, gestion et responsabilité); sur l'orientation des nouveaux fonctionnaires et le recyclage du personnel en poste en matière des politiques et procédures et de formulation, d'application, d'évaluation préalable, de contrôle et d'évaluation postexécution des programmes; et sur la promotion d'une formation coordonnée avec d'autres organismes des Nations Unies dans l'esprit de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale et de la résolution 47/299 qui l'a suivie.

36. L'une des principales activités du programme est de donner une orientation et des instructions aux coordonnateurs résidents de l'ONU et aux représentants du FNUAP sur le mandat et les politiques et procédures du Fonds en matière d'organisation. Une autre des grandes activités est d'appuyer les réunions de travail tenues à l'intention des représentants de l'ONU organisées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la gestion de la coordination sur le terrain. Ces réunions de travail représentent un effort interinstitutions mené au Centre international de formation de l'OIT à Turin et visent à renforcer le rôle des équipes de développement des Nations Unies au niveau du pays et de les rendre plus efficaces dans l'appui qu'ils apportent aux gouvernements. Le FNUAP continuera à faire mieux connaître aux représentants de rang élevé de l'ONU et aux coordonnateurs résidents dans les bureaux extérieurs l'importance des questions démographiques dans le processus de développement.

37. Le programme de travail du FNUAP en la matière pour 1994-1995 continuera de viser dans une très large mesure à mieux motiver le personnel de façon que le Fonds puisse réaliser ses objectifs globaux et s'acquitter de son mandat. Outre les grandes activités mentionnées ci-dessus, le programme de base portera sur la mise en place de réseaux de formation et la mise au point de manuels de formation, de matériel didactique et d'autres matériels destinés à aider les fonctionnaires à améliorer la gestion des programmes et des opérations. On cherchera également à renforcer la substance et l'exécution des programmes et à rentabiliser au maximum la formation (c'est-à-dire par la formation de formateurs et d'animateurs), et par dessus tout à faciliter les réorganisations et à améliorer la performance afin de pouvoir relever les défis de l'avenir.

Publications

38. Le texte portant justification du programme de publication du FNUAP est la résolution 1763 (LIV) du Conseil économique et social, adoptée en 1972, qui stipule que l'un des buts et objectifs du FNUAP est de favoriser, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, une prise de conscience des incidences des problèmes nationaux et internationaux de population dans les domaines social et économique et dans celui de l'environnement. Le programme est exécuté au titre des services administratifs et des services d'appui aux programmes et des budgets de projet. Les publications qui sont censées soutenir le programme du FNUAP en faisant mieux connaître et mieux comprendre les activités qu'il appuie sont imputées sur le budget desdits services; on en trouvera le raisonnement de base dans le document DP/1991/37, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration au paragraphe 12 de sa décision 91/36. Les crédits demandés par la Directrice exécutive au titre des publications, qui sont imputées sur le budget des services administratifs et services d'appui aux programmes de 1994-1995, s'élève à 1,9 million de dollars. Cette somme permettra au FNUAP de continuer à faire mieux connaître les problèmes démographiques tant dans les pays développés que dans les pays en développement, grâce à ses activités d'information, et conformément au paragraphe 14 de la décision 91/35 A du Conseil. Cela permettra également au FNUAP de tirer parti du climat favorable né de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en particulier pour ce qui est de faire prendre conscience des liens qui existent entre la population, l'environnement et le développement, comme l'a noté avec intérêt le Conseil au paragraphe 15 de sa décision 91/35 A.

39. L'objectif étant d'améliorer encore son efficacité tout en maintenant un maximum d'économies et en tirant le meilleur parti possible des techniques maintenant disponibles, le FNUAP publie à présent, en l'imputant sur le budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes, une revue mensuelle, Populi (en anglais, en espagnol et en français), au lieu de deux publications distinctes comme il le faisait auparavant (un bulletin mensuel et une revue trimestrielle). Le Rapport annuel, également publié au titre du même budget en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe, a été remodelé en 1993 pour en réduire la longueur et les frais et pour en rendre la lecture plus facile. Deux fascicules, un guide des publications et auxiliaires audio-visuels du FNUAP et un ensemble de documents d'information sur les questions démographiques sont également publiés et imputés sur le même budget; il s'agit de deux brochures qui décrivent le FNUAP et son oeuvre.

40. On ne ménage aucun effort pour réaliser des économies tout en maintenant la qualité élevée que l'on attend des publications du FNUAP, étant donné l'intérêt croissant porté aux questions démographiques et les demandes croissantes d'informations qui en découlent.

C. Méthodologie et présentation

41. Les méthodes employées pour établir le projet de budget biennal des services administratifs et des services d'appui aux programmes suivent généralement les pratiques budgétaires types de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont été adoptées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et modifiées par le FNUAP pour répondre à ses besoins spécifiques. Sur la demande du Conseil d'administration, la Directrice exécutive du Fonds a adopté des méthodes et une nomenclature budgétaires analogues à celles employées par le PNUD. En outre, comme il en avait été prié par le Conseil au paragraphe 3 de sa décision 88/36, la Directrice exécutive a conservé, pour l'élaboration et la présentation du projet de budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour 1994-1995 l'exercice biennal 1992-1993, la présentation et la structure générales du budget approuvé pour 1988-1989.

42. En conséquence, le budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour 1994-1995 comporte quatre programmes, dont trois au siège et à Genève et un hors siège. Ces programmes sont les suivants :

a) Le Programme I (Direction exécutive et administration), qui comprend le Bureau du Directeur exécutif et les deux unités qui le composent : i) le Service administratif; et ii) le Groupe de la mobilisation des ressources;

b) Le Programme II (Administration, information et relations extérieures et coordination des programmes), qui comprend i) la Division des finances, du personnel et de l'administration; ii) la Division de l'information et des relations extérieures, qui englobe le Bureau de liaison pour l'Europe situé à Genève; et iii) le Bureau de la coordination des programmes, de la gestion et de l'appui opérationnel;

c) Le Programme III (Planification, évaluation et contrôle de l'exécution des programmes), qui comprend i) la Division de l'Afrique; ii) la Division des Etats arabes et de l'Europe; iii) la Division de l'Asie et du Pacifique; iv) la

Division de l'Amérique latine et des Caraïbes; et v) la Division des services techniques et de l'évaluation;

d) Le Programme IV (Appui aux programmes hors siège), qui comprend les 96 bureaux extérieurs du FNUAP et sur lequel est imputé le montant total des dépenses correspondantes.

43. Les montants inscrits aux projets de budget soumis par la Directrice exécutive pour l'exercice biennal 1994-1995 ont été calculés comme suit :

a) Les besoins en personnel, les services de consultants, le personnel temporaire et les heures supplémentaires, les frais de voyage du personnel envoyé à des réunions et les frais généraux de fonctionnement ont été estimés pour chaque unité administrative figurant dans le budget au siège, à Genève et dans les bureaux extérieurs;

b) Les variations réelles des besoins du siège, de Genève et des bureaux extérieurs ont été calculées aux prix de 1990-1991 et indiquées sous forme de variations en "volume" pour toutes les unités administratives inscrites dans le budget. Ces variations représentent des augmentations ou des diminutions effectives des besoins et ne reflètent ni les ajustements réglementaires des prestations versées au personnel, ni l'inflation, ni les autres facteurs d'ajustement des coûts. Pour évaluer les augmentations en volume des effectifs au siège et dans les bureaux extérieurs, ainsi que d'autres éléments d'appui, on a tenu compte tout à la fois des priorités définies par le Conseil d'administration pour les opérations et les programmes du Fonds et de l'analyse et des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU;

c) Pour calculer les variations en volume exprimées aux prix de 1992-1993, les variations des coûts ont été ajoutées aux évaluations afin de refléter l'augmentation ou la diminution totale proposée au titre des divers postes de dépense inscrits au budget. Les augmentations imputables aux variations de coût tiennent compte à la fois des effets de l'inflation sur le coût des biens et des services et des modifications découlant des augmentations réglementaires intervenant en application de décisions administratives à l'intérieur du régime commun des Nations Unies et qui influent sur les dépenses de personnel;

d) Les évaluations des dépenses locales des bureaux extérieurs du FNUAP ont été établies à partir des informations et des chiffres soumis par les représentants et les directeurs de pays du FNUAP. Les traitements et dépenses communes de personnel ont été calculés à partir des projections des ajustements (indemnités de poste ou déductions) établies par le PNUD;

e) Les effets de l'inflation ont été évalués en se fondant sur les taux projetés identiques à ceux utilisés par l'ONU et le PNUD pour New York, Genève et les lieux d'affectation hors siège pour diverses catégories de dépenses. Toutefois, pour certains postes tels que la location et l'entretien des locaux à New York et la prestation de divers services administratifs au siège, d'autres facteurs d'ajustement des coûts et des taux différents ont été appliqués lorsque les dispositions des contrats conclus par le Fonds le justifiaient.

44. La partie I du présent document contient les tableaux 2 à 7, qui récapitulent les prévisions de dépenses et les effectifs proposés pour l'ensemble de l'organisation. La partie II contient les tableaux 8 à 22, qui récapitulent les prévisions de dépenses et les effectifs proposés pour chacune des unités administratives inscrites au budget. Les tableaux 2 et 3 permettent de comparer les prévisions révisées pour 1994-1995 avec les montants approuvés pour 1992-1993. Les crédits demandés pour chacun des programmes inscrits dans le budget biennal total des services administratifs et des services d'appui aux programmes sont indiqués au tableau 2, tandis que le tableau 3 donne la répartition de ce budget par objet de dépense. Le tableau 4 indique les prévisions de dépenses détaillées par objet de dépense, ainsi que les effectifs proposés, par classe, pour le siège et Genève (Programmes I, II et III). Le tableau 5 contient les mêmes informations que le tableau 4, mais pour les bureaux extérieurs (Programme IV). Le tableau 6 donne la ventilation des prévisions de dépenses entre le siège et les bureaux extérieurs. Le tableau 6.1 donne le coût estimatif des grands éléments du programme de formation pour l'exercice 1994-1995. Le tableau 7, dernier tableau de la Partie I, indique le montant estimatif des sommes à rembourser au PNUD et à l'ONU pour les services devant être fournis au FNUAP en 1994-1995. Ce tableau permet de comparer le coût estimatif des services qui seront fournis par chacune des divisions intéressées du PNUD en 1994-1995 avec les prévisions établies pour 1992-1993.

45. On trouvera dans les tableaux figurant dans la partie II du présent document, outre des informations sur les prévisions de dépenses (partie A) et les effectifs proposés (parties B et B1), un texte explicatif correspondant à la section C. Ce texte donne des indications sur les principales attributions de chaque unité administrative. Conformément à une recommandation du CCQAB (DP/1989/45, par. 2), il ne reprend aucun des renseignements que le lecteur peut aisément tirer des tableaux statistiques.

I. PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

A. Récapitulation des prévisions budgétaires

46. Le tableau 2 permet de comparer les prévisions de dépenses pour 1994-1995 avec les ouvertures de crédit approuvées de 1992-1993, par programme du budget biennal et, pour chaque programme, par division. Les crédits demandés pour les programmes inscrits au budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes apparaissent dans le projet de décision figurant à la section B de la partie I du présent document. La partie A du tableau 3 se présente comme un état récapitulatif des prévisions budgétaires pour 1994-1995 et des ouvertures de crédit approuvées de 1992-1993, ventilées par principal objet de dépense et par objet de dépense subsidiaire. La partie B du tableau 3 donne la répartition par classe des postes inscrits au tableau d'effectifs proposés pour 1994-1995.

1. Récapitulation des prévisions de dépenses pour le siège et pour Genève

47. Le tableau 4 est un état récapitulatif détaillé des dépenses prévues pour le siège du FNUAP et pour Genève en 1994-1995 (Programmes I, II et III). Leur montant total s'élève à 59,6 millions de dollars (montant net), soit une

augmentation de 6,6 % par rapport aux ouvertures de crédit approuvées de 1992-1993 (55,9 millions de dollars).

48. L'augmentation de 4,2 millions de dollars des prévisions de dépenses pour le siège et pour Genève résulte de diminutions en volume (1,5 million de dollars) et d'augmentations des coûts (5,7 millions de dollars). Pour les traitements du personnel recruté sur le plan international à New York et à Genève, l'inflation, les augmentations réglementaires et autres variations des coûts ont été calculées sur la base des projections établies par l'ONU et par le PNUD. Toutefois, pour tous les autres frais généraux de fonctionnement, l'inflation a été estimée sur la base de l'évolution prévue du prix des biens et des services et des clauses d'ajustement figurant dans les contrats conclus par le Fonds. Le taux moyen d'inflation pour le siège et Genève a été évalué à environ 4 % par an. Les principaux changements qu'il est proposé d'apporter aux différents objets de dépense sont présentés ci-dessous.

Dépenses de personnel

49. Les prévisions de dépenses pour les postes permanents au siège et à Genève (traitements et dépenses communes de personnel) s'élèvent à 43,6 millions de dollars, chiffre qui tient compte d'une diminution totale en volume de 0,2 million de dollars représentant le transfert hors siège de deux postes du siège et le déclassement de trois postes du siège. Pour tous les postes vacants (administrateurs et agents des services généraux), on a pris pour base l'échelon V de la classe proposée au taux prévu pour les fonctionnaires ayant à leur charge un conjoint et deux enfants. L'augmentation des coûts prévue pour les postes permanents (3,8 millions de dollars) découle des augmentations réglementaires des traitements octroyés aux agents des services généraux, estimées à 4,5 % par an, ainsi que des majorations de l'indemnité de poste des administrateurs calculées en se fondant sur les projections établies par l'ONU en ce qui concerne le mouvement des indemnités de poste à New York et à Genève. L'augmentation des coûts reflète également les décisions prises par l'Assemblée générale (résolution 47/216 du 23 décembre 1992) d'incorporer la valeur de 6,9 points d'ajustement aux traitements de base des administrateurs et d'approuver le relèvement des indemnités pour enfants à charge et pour personne non directement à charge versées aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

50. Les crédits à prévoir pour les services de consultants en 1994-1995 sont estimés à 0,5 million de dollars, ce qui représente une diminution en volume de 0,1 million de dollars par rapport à l'exercice 1992-1993. Les dépenses prévues à ce titre ont été intégrées au coût des unités administratives intéressées dans la partie II du présent document.

51. Les prévisions de dépenses au titre du personnel temporaire se chiffrent à 0,3 million de dollars, soit une diminution en volume de 0,3 million de dollars, qui s'explique par l'expansion de la bureautique et la plus grande productivité des agents des services généraux. Le crédit demandé permettra de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité et en congé de maladie de longue durée et d'engager des éditeurs et des employés de bureau qui participeront à l'élaboration des rapports destinés au Conseil d'administration et d'autres documents, des employés de bureau pour la durée des stages et séminaires de formation qui seront organisés au siège à l'intention des fonctionnaires des

bureaux extérieurs et du siège, et des secrétaires qui assisteront les vérificateurs externes des comptes au cours des vérifications menées au milieu et à la fin de l'année. Le crédit de 0,2 million de dollars demandé pour les heures supplémentaires se justifie par la surcharge de travail que les agents des services généraux sont amenés à absorber pendant certaines périodes, notamment pour préparer le projet de budget et les comptes annuels ainsi que les dossiers établis chaque année aux fins des promotions. Le crédit prévu couvrira aussi le coût des services généraux d'appui administratif qui ne peuvent être assurés pendant les heures normales de travail (changements de bureau, par exemple, et autres activités analogues).

52. Les dépenses communes de personnel sont estimées à 15 millions de dollars. Ce montant représente une diminution totale en volume de 0,1 million de dollars correspondant au montant estimatif des dépenses communes de personnel afférentes aux deux postes qui seront transférés hors siège en 1995 et au déclassement de trois postes du siège. L'augmentation des coûts, qui s'élève à 1,3 million de dollars, tient compte de toutes les augmentations des prestations qui interviennent en vertu des décisions administratives applicables au personnel relevant du régime commun des Nations Unies et résultent de l'incorporation de la valeur de 6,9 points d'ajustement aux traitements de base, à savoir : a) une augmentation des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; b) une augmentation de l'indemnité d'affectation; c) une augmentation des primes d'assurance maladie; d) une augmentation des frais de voyage au titre de la nomination, de la mutation et de la cessation de service des fonctionnaires.

53. Les prévisions de dépenses au titre de la formation du personnel et de l'organisation des carrières au siège s'élèvent à 400 000 dollars. Sur ce montant, 40 000 dollars représentent une augmentation en volume des activités de formation dont le but est de permettre au personnel de se perfectionner et de se spécialiser dans les domaines visés aux paragraphes 33 à 37. En ce qui concerne la formation aux techniques informatiques, les dépenses prévues s'élèvent à 100 000 dollars, soit une augmentation en volume de 60 000 dollars.

Frais généraux de fonctionnement

54. Les frais de voyage du personnel envoyé à des réunions sont estimés à 1,7 million de dollars, ce qui représente une diminution en volume de 40 000 dollars. Les autres frais généraux de fonctionnement, notamment au titre de la location et de l'entretien des locaux, dont le montant total est estimé à 13,4 millions de dollars, accusent une diminution en volume de 300 000 dollars. Les loyers qu'il faudra verser en 1994 et 1995 pour les bureaux du siège installés dans le bâtiment du Daily News (17e, 18e, 19e et 23e étages) et pour le Bureau européen de liaison du FNUAP à Genève (situé au Petit Saconnex) sont estimés à 7,6 millions de dollars. L'augmentation de 800 000 dollars prévue au titre des loyers résulte du relèvement de certaines charges conformément aux clauses figurant dans les baux (taxes foncières, rémunération des portiers et coût des services fournis par le propriétaire).

55. Les frais de traduction contractuelle s'élèvent à 0,2 million de dollars, ce qui représente une augmentation en volume de 0,1 million de dollars. Ce montant devrait couvrir les coûts de traduction et d'impression des manuels qui seront produits par le Bureau de la coordination des programmes, de la gestion

et de l'appui opérationnel; de la production de notes consultatives techniques, de rapports et d'un répertoire démographique par la Division des services techniques et de l'évaluation; enfin, de l'établissement de résumés de divers documents du Conseil d'administration. Est également compris dans ce montant le coût de la traduction et de l'impression de divers documents, rapports et brochures du FNUAP, dans le but d'en faciliter la diffusion dans les pays en développement. De surcroît, le crédit demandé devrait également permettre de traduire et d'imprimer certains rapports et documents nécessaires aux réunions parrainées par le Fonds.

56. Les frais de location et d'entretien du matériel du bureau s'élèvent à 0,5 million de dollars, soit une diminution en volume de 0,3 million de dollars. Celle-ci résulte du fait que le FNUAP a préféré acquérir une presse offset plutôt que de continuer à en louer une. Par ailleurs, le FNUAP a signé, avec effet au 1er janvier 1993, un nouveau contrat de location et d'entretien de photocopieurs qui permettra de réaliser des économies supplémentaires.

57. Le crédit demandé au titre du matériel et des installations comprend un montant de 0,2 million de dollars pour l'achat de mobilier et de matériel de bureau, ce qui représente une diminution en volume de 0,7 million de dollars. Il comprend une somme modeste devant servir à acquérir des meubles et du matériel supplémentaires ainsi qu'à remplacer le matériel et le mobilier de bureau obsolètes, de même qu'un montant de 0,6 million de dollars destiné à l'achat d'ordinateurs individuels supplémentaires comme indiqué aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus.

58. On a indiqué dans le tableau 4 le montant total des sommes qui seront remboursées au PNUD et à l'ONU en contrepartie des services que ceux-ci fourniront au FNUAP au cours de l'exercice 1994-1995. Le montant indiqué, soit 5,7 millions de dollars, représente une augmentation en volume de 0,3 million de dollars qui résulte principalement de la prise en charge par le Fonds de contributions directes aux organismes des Nations Unies financés conjointement (Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF), Commission de la fonction publique internationale (CFPI), Corps commun d'inspection (CCI), Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (CCCSI), et le Sous-Comité de la nutrition du CAC), et de quelques autres services fournis par l'ONU et auparavant portés au débit du PNUD (activités menées dans le cadre d'enquêtes sur les salaires, assurance-vie et assurance contre les accidents dans les lieux d'affectation dangereux, coûts d'évacuation, fonds d'affectation spéciale généraux au titre de la sécurité et rémunération du Coordonnateur ONU des mesures de sécurité). Le PNUD a demandé que les dépenses couvertes par le PNUD et le FNUAP soient indiquées séparément dans la répartition des coûts entre tous les organismes et activités des Nations Unies financés conjointement à compter de l'exercice biennal 1992-1993. Dans le passé, le FNUAP n'avait pas imputé ces coûts sur son budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes, à l'exception d'une contribution au Sous-Comité de la nutrition du CAC. Le calcul de sa quote-part aux dépenses de fonctionnement du CCQA, de la CFPI et du CCCSI est fait sur la base d'une formule acceptée par le CCQA (questions financières et budgétaires), fondée sur les chiffres correspondant au total des effectifs en poste à la fin de l'exercice biennal écoulé. La part revenant au CCQF est fondée sur le total des dépenses de coopération technique et/ou des activités de programme, selon le cas, au cours

de la même période. Les coûts du CCI sont répartis en fonction des dépenses totales au titre de toutes les sources de financement au cours de l'exercice biennal écoulé. Le tableau 7 indique les prévisions concernant le remboursement des dépenses supportées par l'ONU, les organismes et activités cofinancés par l'ONU et le PNUD ainsi que la contribution du FNUAP au titre des visites hors siège du Comité permanent du Conseil d'administration chargé des questions liées aux programmes. On prévoit une diminution de 0,3 million de dollars en volume des sommes remboursées au PNUD. En vertu des arrangements en vigueur, le FNUAP continuera à rembourser au PNUD le coût des services suivants : services de trésorerie, de comptabilité et d'enregistrement des données, gestion des dossiers du personnel et traitement des demandes relatives aux voyages. Le PNUD continuera aussi de fournir des services informatiques en liaison avec les services mentionnés. Les prévisions concernant le coût du remboursement des services que fournira le PNUD en 1994-1995 comprennent des crédits demandés pour couvrir le coût des services de fonctionnaires itinérants des finances du PNUD ainsi qu'un montant visant à financer la participation du Fonds aux activités prévues par le Centre régional de services du PNUD pour l'Asie et le Pacifique, situé à Kuala Lumpur (Malaisie).

2. Récapitulation des prévisions de dépenses relatives aux bureaux extérieurs

59. Le tableau 5 est un état récapitulatif par objet de dépense des prévisions relatives aux bureaux extérieurs (Programme IV). Les crédits demandés au titre de l'appui aux programmes hors siège dans le budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour l'exercice 1994-1995 se monte à 53,5 millions de dollars alors que les ouvertures de crédit approuvées de 1992-1993 s'élevaient à 48,2 millions de dollars, soit une augmentation de 11 %. L'augmentation en volume de 1,2 million de dollars représente le coût estimatif du renforcement du réseau des bureaux extérieurs du Fonds, principalement en Afrique subsaharienne. Les augmentations de coût, estimées à 4,1 millions de dollars, sont dues aux augmentations réglementaires des traitements et des dépenses communes de personnel ainsi qu'à l'inflation. On trouvera une ventilation détaillée des prévisions de dépenses par région, par pays et par poste budgétaire au tableau 20. Le tableau 22 indique les lieux d'affectation, domaines de responsabilité et classes de 60 directeurs de pays et 13 administrateurs de programme recrutés sur le plan international.

60. Le montant des traitements correspondant aux postes prévus pour le Programme IV s'élève à 23,3 millions de dollars. Ce montant comprend une augmentation en volume de 0,5 million de dollars qui représente le coût d'un nouveau poste de directeur de pays; deux postes d'administrateur recruté sur le plan international qui seront transférés hors siège; le reclassement de six postes de directeur de pays de P-5 à D-1 et de six postes d'administrateur de programme recruté sur le plan international de P-3 à P-4; enfin, 35 nouveaux postes d'agent local. Pour calculer l'augmentation en volume, on est parti de l'hypothèse qu'il faudrait financer les nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan international et d'agent local pendant 12 mois seulement. Le coût du poste de directeur de pays a été calculé à la classe P-5 et celui des postes d'administrateur de programme recruté sur le plan international à la classe P-3.

61. Les prévisions de dépenses au titre du personnel temporaire pour le Programme IV s'élèvent à 500 000 dollars, soit une augmentation en volume de

20 000 dollars, qui peut être attribuée au fait que 90 postes d'agent local supplémentaires ont été ajoutés au tableau d'effectifs de l'exercice biennal 1992-1993. Le crédit demandé au titre des heures supplémentaires s'élève à 500 000 dollars, ce qui représente une augmentation en volume de 20 000 dollars.

62. Les dépenses communes de personnel sont estimées à 13,3 millions de dollars, chiffre qui comprend une augmentation en volume de 0,4 million de dollars correspondant au coût des nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan international et d'agent local. L'augmentation des coûts, soit 1,2 million de dollars, est due à la fois à des augmentations réglementaires et à l'inflation et recouvre les majorations obligatoires des cotisations à la Caisse commune des pensions, de l'indemnité d'affectation et de la prime de mobilité et de sujétion et d'autres indemnités résultant de décisions administratives applicables au personnel relevant du régime commun des Nations Unies et tendant à incorporer la valeur de 6,9 points d'ajustement aux traitements de base des administrateurs.

63. Le coût de la formation et du perfectionnement du personnel est estimé à 1,1 million de dollars. Ce montant comprend une augmentation en volume de 100 000 dollars, qui permettra d'améliorer les compétences du personnel des bureaux extérieurs, en particulier pour ce qui est de l'examen, du suivi et de l'évaluation des programmes, ainsi que de la gestion administrative et de l'application des procédures en vigueur au Fonds. Les prévisions budgétaires pour la formation aux techniques informatiques s'élèvent à 200 000 dollars; elles représentent une diminution en volume de 10 000 dollars qui se justifie par le fait qu'une partie du personnel des bureaux extérieurs a déjà reçu la formation de base nécessaire et sait utiliser les logiciels existants.

Frais généraux de fonctionnement

64. Le montant des frais de voyage prévus au titre du Programme IV atteint 2,5 millions de dollars. Il servira à financer les déplacements effectués localement pour gérer les programmes, les voyages au siège du FNUAP et des institutions spécialisées et les voyages qui seront effectués pour assister aux réunions régionales qui auront lieu au cours de l'exercice (une réunion pour chacune des quatre régions). Ces prévisions budgétaires reflètent une augmentation de coûts de 0,3 million de dollars, mais pas d'augmentation en volume, ce qui est dû pour une large part aux efforts faits pour réduire les voyages dans toute la mesure possible.

65. En ce qui concerne tous les autres frais de fonctionnement, y compris le matériel et les installations, les ressources nécessaires sont estimées à 12,1 millions de dollars. Ce chiffre représente une augmentation nette en volume de 0,3 million de dollars qui correspond au coût de l'installation proposée pour 1995 du nouveau bureau de directeur de pays en Erythrée, comme indiqué au paragraphe 20. Les prévisions budgétaires concernant le mobilier de bureau, le matériel et les véhicules accusent une diminution en volume de 0,4 million de dollars. Cela résulte du fait que le projet de budget pour 1994-1995 devra prévoir des meubles et du matériel pour un effectif de nouveaux fonctionnaires beaucoup plus réduit (1 nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan international et 35 nouveaux postes d'agents locaux) que celui qui avait été approuvé dans le budget de l'exercice 1992-1993 (6 nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan international et 90 nouveaux postes

d'agent local). En outre, les crédits approuvés en 1992 et 1993 prévoyaient des travaux de rénovation et de remise en état de plusieurs bureaux extérieurs. La diminution en volume ci-dessus est toutefois compensée par une augmentation en volume de 0,5 million de dollars correspondant à l'achat de matériels et logiciels informatiques dans le cadre de la stratégie de SIG décrite aux paragraphes 25 à 32.

B. Projet de décision concernant le projet de budget pour l'exercice biennal 1994-1995

66. Compte tenu de ce qui précède, le Directeur exécutif recommande au Conseil d'administration d'adopter le projet de décision ci-après :

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal 1994-1995,

a) Approuve des crédits d'un montant brut de 120 162 200 dollars, ces crédits devant être couverts à l'aide des ressources indiquées ci-après pour financer le budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes de l'exercice biennal 1994-1995, et décide que le crédit de 6 500 000 dollars environ correspondant au remboursement des frais généraux, ainsi que les recettes accessoires, d'un montant estimatif de 500 000 dollars, provenant des fonds d'affectation spéciale au titre des services d'appui, viendront en déduction du montant brut des crédits approuvés, le montant net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 113 162 200 dollars, ventilé comme suit :

Budget de l'exercice biennal 1994-1995

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programme	Crédits approuvés
Direction exécutive et administration	5 646,1
Administration, information et relations extérieures	32 018,5
Planification, examen et contrôle des programmes	28 970,5
Appui aux programmes hors siège	53 527,1
Montant brut des crédits approuvés	120 162,2
A déduire : montant estimatif des crédits et recettes	7 000,0
Montant net des crédits à ouvrir	113 162,2

b) Autorise le Directeur exécutif à virer, pour l'exercice biennal 1994-1995, des crédits d'un programme à l'autre, dans des limites raisonnables et avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.